



# FORMATION

PARAÎT  
3 FOIS  
PAR  
ANNÉE

Editeur responsable:  
République et Canton de Neuchâtel  
Département de l'éducation, de la culture et des sports  
Service de la formation professionnelle et des lycées

n° 15

03  
09

## EN BREF

### Nouveau poste de Case manager



C'est en 1976 que Christel Muller a vu le jour, à l'Hôpital Pourtalès. A cette époque rien ne pouvait laisser présager que ce bébé de 4kg200 allait finir par faire des études de psychologie du travail, se lancer dans la sécurité et la santé au travail, puis se perfectionner dans le monde de la formation des adultes, pour enfin prendre la responsabilité du case management du canton. Avant de pouvoir dessiner ce parcours, il y a eu pas mal de recherche, de doute dans ses choix.

Aimant la vie et tout ce qu'elle peut offrir, souhaitant toucher à tout et ne pas se fermer les portes, il ne lui a pas toujours été facile de se diriger vers une voie bien définie! C'est sur la base de son itinéraire personnel et de ses expériences de vie qu'elle met actuellement toute son énergie dans l'organisation de l'infrastructure liée à l'insertion professionnelle permettant d'aider les jeunes en difficulté à trouver une solution pour leur vie future!

### Nouveau démarcheur des places d'apprentissage



David Etienne est né à Neuchâtel en 1984. Il est marié et a une petite fille. Il a obtenu un CFC d'informaticien comme formation de base, suivie par trois années d'études en théologie. A la fin de ses études, il a exercé, en parallèle, une activité commerciale dans le milieu agricole ainsi qu'une activité dans le milieu ecclésiastique. Dès le mois d'août 2008, dans le cadre de la promotion et du démarchage des places d'apprentissage, il a rejoint l'équipe du SFPL.

### Places d'apprentissage

Pour rappel, toutes les places d'apprentissage disponibles sont répertoriées sur le site:

[www.orientation.ch](http://www.orientation.ch).

Pour ajouter ou retirer votre place: [osp.documentation@ne.ch](mailto:osp.documentation@ne.ch)

## EDITO

### Dix ans du Fonds pour la formation et le perfectionnement professionnels



C'est à la fin de l'été 1999 que le Grand Conseil a accepté le rapport à l'appui d'une loi qui mettait en place un fonds pour la formation et le perfectionnement professionnels et qui répondait aux désirs de venir en aide financièrement aux entreprises actives dans la formation professionnelle.

Le fonds neuchâtelois est inspiré du fonds genevois qui existait depuis quelques années. Il était donc le deuxième fonds en matière de formation professionnelle à être créé en Suisse. Depuis, de nombreux fonds ont vu le jour, notamment par branches professionnelles. Les buts et objectifs sont en général différents de ceux de notre fonds cantonal. D'emblée la volonté a été marquée de travailler dans deux domaines, soit celui de la formation professionnelle duale (apprentissage) et celui du perfectionnement professionnel et si possible de manière équivalente.

Au départ, le fonds a bénéficié du transfert du capital de 800'000 francs d'un fonds préexistant et appelé «Fonds pour l'encouragement des études et de la formation professionnelle». Depuis sa création, il est alimenté par les contributions demandées à toutes les entreprises neuchâteloises, alors que les prestations ne sont accordées qu'à celles qui sont actives dans la formation professionnelle duale. Il remplit ainsi un objectif d'équité entre les entreprises qui font des efforts en matière de formation duale et celles qui se désintéressent de la formation.

Le fonds est géré de manière paritaire entre les partenaires de la formation, soit, les milieux professionnels, syndicaux et administratifs, au travers d'un Conseil de direction de six personnes qui se réunit régulièrement. Un administrateur est chargé de régler les affaires courantes et d'exécuter les décisions du conseil.

Après une période de mise en route, le fonds a trouvé sa vitesse de croisière dès l'exercice 2001. Les premiers exercices ont été gérés prudemment. Les prestations ont été adaptées tout comme les contributions alimentant le fonds. Progressivement, le fonds s'est engagé plus généreusement en faveur des entreprises formatrices, notamment en augmentant l'allocation à l'engagement d'apprentis et d'apprenties, en reconnaissant le travail des centres de formations duales dans le canton et en contribuant aux frais des cours interentreprises.

Les dispositions de la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle mettent aujourd'hui le Conseil de direction du fonds devant un nouveau défi. Il doit en effet respecter les objectifs fixés par le législateur en termes de soutien à la formation sans que la contribution ne dépasse le plafond de 40 francs par employé défini à l'origine; pour rappel, cette dernière s'élève aujourd'hui à 35 francs. Il faut également relever que depuis sa création, il y a dix ans, le fonds a progressivement plus investi dans le domaine de la formation professionnelle que dans celui du perfectionnement. Cette orientation est pleinement partagée par le Conseil d'Etat qui depuis plusieurs années fait de gros efforts pour encourager la formation professionnelle duale.

Le fonds est aujourd'hui un partenaire important de la formation professionnelle et nous sommes persuadés qu'il apporte un soutien indispensable aux entreprises formatrices du canton ainsi qu'aux personnes qui souhaitent se perfectionner professionnellement.

**Sylvie Perrinjaquet**

*Cheffe du Département de l'éducation, de la culture et des sports*

## FORMATION DUALE

# Fonds pour la formation et le perfectionnement professionnels (FFPP)

Le FFPP utilise au mieux les ressources provenant des contributions des employeurs du canton afin de remplir la mission qui lui est assignée: soutenir les entreprises et institutions qui font l'effort de former des apprentis et des apprenties et, dans une moindre mesure, encourager le perfectionnement professionnel des adultes. Des témoignages concrets démontrent que l'action du fonds a permis de sauvegarder et même de créer des places d'apprentissage.

## PRESTATIONS AUX ENTREPRISES FORMATRICES

Si elles ont engagé un ou des apprentis ou apprenties (formation duale):

- elles reçoivent automatiquement une allocation annuelle;
- elles peuvent demander une subvention pour les frais d'écolage qu'elles doivent assumer dans le cadre des cours interentreprises et/ou un remboursement partiel des frais de matériel des examens finaux;
- elles bénéficient indirectement du financement par le fonds de près de la moitié des frais des cours interentreprises dispensés au CIFOM, au CPLN et au CPMB (sans la subvention du FFPP, ces montants seraient directement facturés aux employeurs).

## PRESTATIONS DANS LE CADRE DE LA FORMATION DES ADULTES

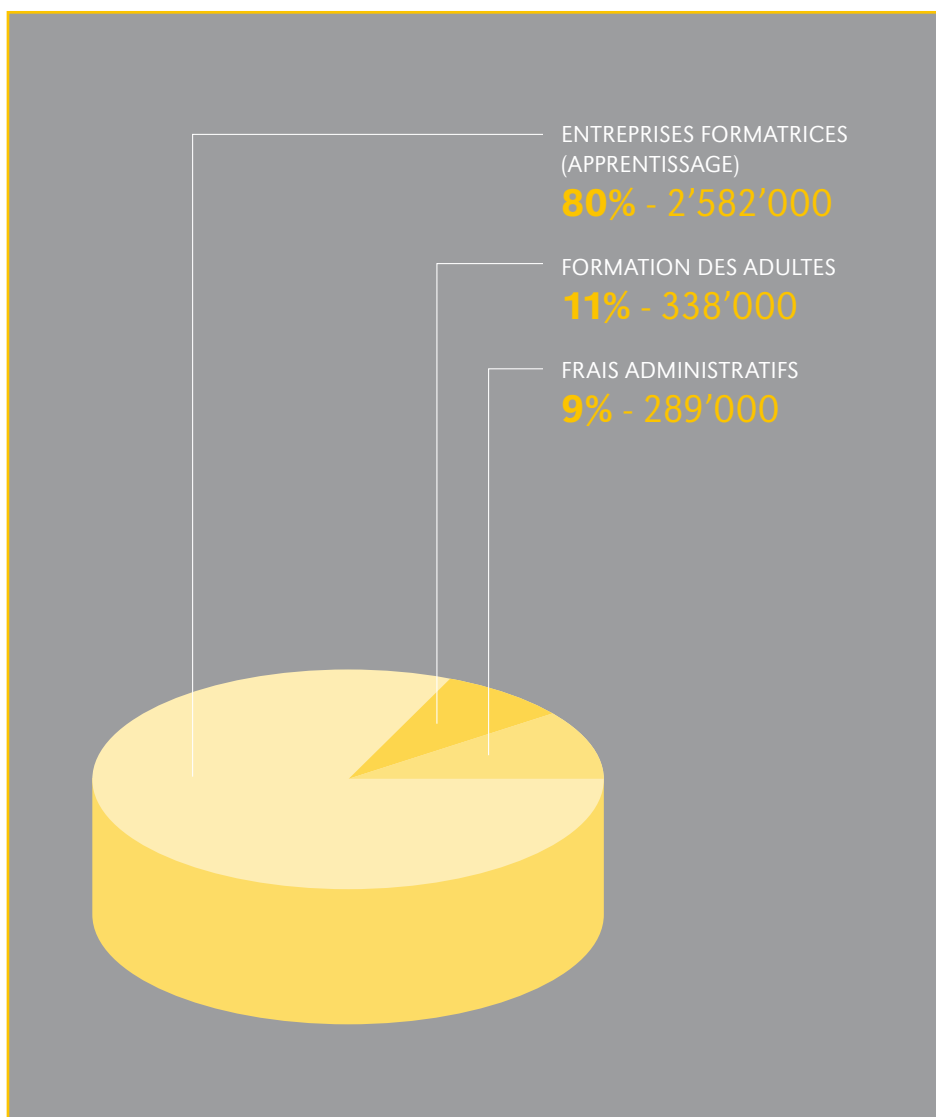
Les personnes qui se préparent à un CFC selon l'article 32 OFPr, à un brevet, à une maîtrise ou à un diplôme fédéral peuvent demander une participation financière.

Le fonds accorde aussi aux associations professionnelles qui le sollicitent des subventions pour les actions collectives de formation qu'elles organisent.

## RÉPARTITION DES DÉPENSES (résultat provisoire de l'année 2008)

En 2008, l'essentiel des montants redistribués par le fonds est allé directement ou indirectement aux entreprises formatrices (apprentissage dual – env. 2'582'000 francs, soit 20% de plus qu'en 2007), suivi par le soutien à la formation continue des adultes (cours organisés par les associations, article 32 OFPr, maîtrises et brevets fédéraux – environ 338'000 francs, soit 9% de plus que l'année précédente). Les frais administratifs (perception des contributions, gestion du fonds – environ 289'000 francs) représentent, quant à eux, à peine les 9% du budget.

**Jean-Marie Rotzer**  
Administrateur FFPP



## RENSEIGNEMENTS

L'administrateur du FFPP, M. Jean-Marie Rotzer, est à votre disposition pour répondre à vos questions concernant ce fonds et ses prestations.

N'hésitez pas à le contacter au **032 886 42 98**

Ou par courriel à l'adresse **Jean-Marie.Rotzer@ne.ch**.

Vous pouvez aussi consulter la page Internet **<http://www.ne.ch/ffpp>**

Vous y trouverez notamment les formulaires indispensables à toute demande de subvention ou de participation financière, ainsi qu'une présentation synoptique des prestations du fonds.

## DÉMARCHES DYNAMIQUES

# Qu'advient-il du projet d'insertion des jeunes de moins de trente ans?

Décembre 2006: 4,4 millions de budget, octroyés par le Grand Conseil, pour l'insertion des jeunes de moins de trente ans émergeant à l'aide sociale.

2009: Quels bénéfices? A l'heure où la crise fait rage et que le terme perte et profit irritent, il est peut-être temps de se pencher sur des gains plus sensibles et de voir que les petits pas permettent de construire solidement.

Depuis que le projet est sur pied, ce ne sont pas moins de 124 personnes qui ont commencé un stage, un apprentissage ou trouvé un emploi afin de concrétiser leur projet professionnel. Pour arriver à cela, les entreprises privées, paraétatiques et étatiques se sont mobilisées et ont ouvert leur porte pour permettre à des jeunes de regagner leur autonomie sociale et professionnelle.

## Regagner une autonomie sociale et professionnelle.

En effet, il s'agit de faire comprendre au jeune que l'aide sociale, qu'il connaît parfois depuis longtemps, est un moyen ponctuel et non un mode de vie! C'est alors, tout un référentiel à transformer.

Que le jeune s'oriente vers une insertion par un emploi ou par une formation, il lui faut un encadrement approprié afin qu'il puisse utiliser ses ressources de façon adéquate. Ce travail d'encadrement est primordial et remplit un double objectif: accompagner le jeune dans ses démarches, mais aussi soutenir les entreprises dans leur engagement envers les jeunes. Dans ce cadre précis, il est indispensable que les employeurs puissent bénéficier d'un soutien dans cet accompagnement.

Les chefs d'entreprise souhaitant rejoindre le projet, sont parfois retenus par quelques craintes face à ces jeunes en difficulté. On sent une réelle volonté d'aider, d'offrir un poste, mais la retenue existe! Peur de mal faire ou de ne pas savoir comment faire? Une des grandes forces du travail des coachs consiste à être un relais privilégié entre l'employeur et le jeune permettant à chacun d'avancer positivement.

Sur la base des expériences passées, chaque entreprise qui s'est impliquée dans ce projet souligne la qualité et la valeur du coaching dans cette aventure d'insertion.

Ajoutons, qu'à l'heure actuelle, les actions liées à l'insertion de ces jeunes ne nous sont plus inconnues! Et c'est donc très volontiers que nous renseignons les entreprises souhaitant nous rejoindre dans ce projet.

**Trop de jeunes n'arrivent pas à accéder à une formation car les places d'apprentissage (CFC, AFP) manquent cruellement. Un effort a été mené les années précédentes alors engageons-nous cette année encore! Ouvrons des postes, apprenons à ces jeunes ce qu'est la liberté acquise par l'autonomie! Rendons un peu de dignité aux jeunes bénéficiaires de l'aide sociale dans ce monde en crise... Sachons faire la différence!**

## Concept «Case management».

Ce concept a pour objectif d'organiser stratégiquement les différents partenaires d'insertion en formation professionnelle et de favoriser leur travail en commun.

La mise en place d'une infrastructure coordonnée doit permettre d'une part la prise en charge anticipée des jeunes en difficulté d'insertion et d'autre part d'éviter aux jeunes d'activer plusieurs réseaux d'insertion en même temps!

Le «case management» n'est de loin pas une mesure de plus; c'est un organe coordinateur permettant au système actuel de fonctionner de la façon la plus efficace possible.

L'atout de cette fonction est aussi d'apporter aux jeunes dans l'impasse, un encadrement individualisé et en lien spécifique avec leur situation. Cette mesure reste strictement réservée à des cas complexes présentant de multiples difficultés d'insertion.

Dans cette optique le canton, en lien avec la confédération, est en train de promouvoir des démarches dynamiques recentrant le dialogue sur des moyens d'intégration et non de marginalisation qu'il s'agit maintenant de pérenniser!

Réunissons nos forces...

Venez annoncer vos places aux:

Tél: 0800 18 30 30

Email: [wikijob@nc.ch](mailto:wikijob@nc.ch)

**Christel Müller**

Case manager



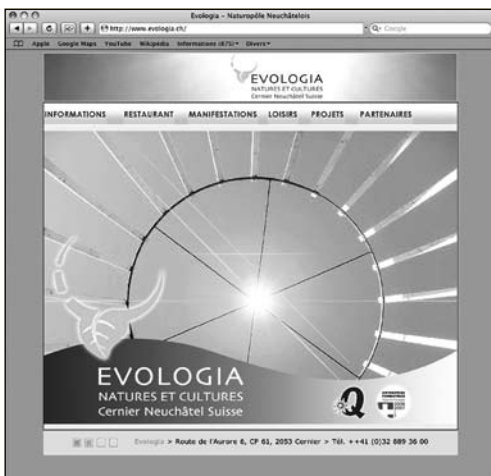
INTERNET

# Quelques sites Internet qui valent le détour...



**www.avenirorigine.ch**

L'avenir prime sur l'origine. Pour une sélection équitable des apprentis et des apprenties



**www.evologia.ch**

Evologia, activités éducatives, productives, écologiques et sociales dans les domaines des professions de la terre et de la nature



**www.cnip.ch**

Centre Neuchâtelois d'Intégration Professionnelle (CNIP)

